

BON DE COMMANDE N° 1427

L'AGENCE *juliette*

COMMUNICATION · DESIGN · ÉVÉNEMENTIEL

Agence Juliette - 70 rue Briquet Taillandier - 62223 Anzin Saint-Aubin
Capital : 15 000,00 - SIRET : 889 309 6880 0014

Devis

Le 28/10/2020

A l'attention de :
Mme Emmanuelle Barlet

Mairie d'Anzin-Saint-Aubin
10 Rue Henri Cadot
62223 Anzin-Saint-Aubin

NOUVELLE LIGNE GRAPHIQUE DU BIMESTRIEL « D'ANZIN A SAINT-AUBIN » : 2500 € HT

- Recherches pour la nouvelle charte graphique
- Création graphique de la couverture
- Création des modèles de pages types du cahier intérieur :

Nous vous faisons plusieurs propositions graphiques pour la mise en page des rubriques phares du magazine afin d'apporter de la variété visuelle au fil des numéros.

- En fonction de vos besoins, nous fournissons l'iconographie (achat de photos sur istockphoto.fr incluse)
- Livraison du template Indesign de 24 pages « clés en mains », prêt à être utilisé par votre service Communication

CREATION DU PREMIER NUMERO DE 24 PAGES : 1000 € HT

A partir de vos textes et de vos photos, nous réalisons le premier numéro de la nouvelle version du magazine « D'Anzin à Saint-Aubin ».

FORMATION DU PERSONNEL DE LA CELLULE COMMUNICATION : 350 € HT

Nous prévoyons une journée de formation dans vos locaux afin de permettre à votre personnel de s'approprier plus aisément le nouveau template Indesign.

Un suivi personnalisé de bonne gestion du template de 2 heures (conseils et ajustements si nécessaires) est offert pour le magazine suivant.

En option et si besoin : un accompagnement graphique et un conseil en direction artistique pourront être apportés avant chaque sortie du magazine. Forfait 350 €

Proposition tarifaire

Prestation	Prix en € HT
Nouvelle ligne graphique du bimestriel « D'Anzin à Saint-Aubin » avec livraison du template Indesign	2500 €
Création du premier numéro de 24 pages	1 000 €
Formation du personnel de la cellule communication	350 €
TOTAL HT PRESTATIONS	3 850 € HT
TVA à 20%	770 €
TOTAL TTC PRESTATIONS	4 620 € TTC

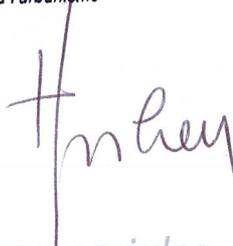
NB : Les prix indiqués s'entendent pour la réalisation des prestations telles que décrites précédemment, et dans le cadre de notre contrat d'intervention. Ils incluent les frais de déplacement.

Signature du client (précédée de la mention « Bon pour accord ») :

(Date, Prénom, Nom et fonction, Cachet)

le 9/11/2020 Bon pour accord

Par délégation du Maire
Jean-Pierre JULIEN
Adjoint aux finances et à l'urbanisme



Conditions commerciales

Devise : Les prix indiqués s'entendent en euros, TVA à 20% en sus.

Echéances de règlement : Le client se libèrera des sommes dues au titre des prestations retenues de la façon suivante :

- 20% d'acompte à la commande.
- Solde à la remise des livrables.

Mode de Règlement : Par chèque ou virement, à réception de facture.

Agence Juliette
70 rue Briquet Taillandier
62223 Anzin Saint-Aubin

Hélène Desprez
Tél. 06 61 35 41 26
helene@agence-juliette.com

Capital : 15 000,00
SIRET : 889 309 6880 0014

SAS LBDA-COMMUNICATION

Adresse : 5 rue des jongleurs - 62000 Arras
Contact : Laurent BAILLEUL
Tél : +33 6 37 65 68 24
E-mail : laurent@lbda-communication.com
Site : www.lbda-communication.com

Mairie Anzin-Saint-Aubin

10 Rue Henri Cadot
62223 Anzin-Saint-Aubin
Emmanuelle BARLET
03 21 71 52 83

Le bimestriel « D'Anzin à Saint-Aubin »

Approche budgétaire - Refonte Magazine DASA - Version Numéro 1

Désignation	% REM	Montant HT
Gestion de projet et réunions		560,00
Nouvelle ligne graphique du magazine : - Recherches graphiques, typographiques, colorimétriques, iconographiques - Création graphique de la couverture et des pages types par rubrique		1 440,00
Réalisation du premier numéro de 24 pages (contenu texte et photo fournis)		1 440,00
OPTIONS		
Formation en interne de vos équipes sur le template Indesign - 1 journée 480€		
Reprise du document pour vérification et ajustements avant chaque envoi en impression - 480€		

- Offre valable 2 mois
- Condition de paiement : 30 jours par virement
- Montant de l'acompte : 40 %
- L'acompte est à payer à l'acceptation du devis.
- Prix en €

Total HT	3 440,00
Net HT	3 440,00
Total TVA	688,00
Total TTC	4 128,00
NET A PAYER	4 128,00

Date :

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.
Signature et cachet, faire précéder de la mention «Bon pour accord»

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LBDA

Article 1 – Généralités

1-1 Sauf stipulation contraire, spécifiée dans nos lettres, les commandes qui nous sont passées et les missions que nous traitons sont soumises aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des prestations et services effectués par lbda.

1-2 Prestations - Le client confie à lbda des prestations dans les conditions précisées dans ce document.

1-3 Commande - Tous les travaux engagés par lbda et entraînant une dépense aux frais du Client feront l'objet de devis préalable, estimant leur montant hors taxes. L'exécution des travaux n'intervient qu'après l'approbation du Client et le versement d'un acompte de 40% du total de la commande. Un bon de commande ou un devis signé et visé Bon pour accord par le Client tient lieu de commande, sauf clause particulière expressément. Dans le cas où le Client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, lbda lui indiquera les déduits et les remboursements résultant de ce changement, et ceci, de telle sorte que le Client puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause étant entendu que l'acompte versé par le Client reste acquis à lbda sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque négociation. lbda ne saurait, en aucun cas, encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou changements décidés par le Client après approbation du devis.

1-4 En cas de commande additionnelle, les composantes de cette commande (prix, délais) sont celles de notre grille tarifaire de prestations, sauf accord commercial spécifique et valide avec le Client. Les conditions consenties pour la commande initiale ne peuvent être automatiquement appliquées à la commande additionnelle. La commande additionnelle fera l'objet d'un nouveau devis signé par le Client ou d'un nouveau bon de commande, et du versement d'un acompte de 40% de son montant total.

Article 2 - Prix et délais

2-1 Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

2-2 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de lbda. Nonobstant cette réserve, notre agence fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qui elle pourrait indiquer.

2-3 Les résultats sont normalement adressés par moyen électronique ou par courrier dès l'achèvement des travaux à l'attention des personnes désignées par le Client.

Article 3 – Conditions de paiement

3-1 Les paiements sont sans escompte et exigibles à hauteur de 40 % lors de la signature de la commande et le restant du dans les trente jours de la date de facturation des prestations sauf disposition contraire mentionnées dans nos lettres, confirmations de commandes ou factures.

3-2 Tout paiement non effectué à la date convenue à notre adresse de facturation fait courir une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal (Décret 2009-138 du 9 février 2009), exigible par lbda après mise en demeure du Client.

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1116 du 9 octobre 2012).

3-3 Le mode de règlement en vigueur est le virement bancaire LIBAN de la société est indiqué sur la facture. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de lbda.

Article 4 – Transfert de propriété

4-1 Le transfert de propriété des travaux effectués sont suspendus au paiement intégral de leur prix.

4-2 Propriété intellectuelle – lbda cède sous réserve de ses droits d'auteur résultant de ses services, aux articles 111-1 et 111-2 du code de la propriété intellectuelle. L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation de la création non prévue au présent contrat doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir.

4-3 ND : des frais techniques liés à la livraison de matériel source peuvent en outre être appliqués. Les éléments d'identification de l'entreprise, notamment le logo, le sigle, la marque, le conditionnement doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci. En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par lbda en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues dans la commande, le Client s'engage à négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes droit à l'image, droit de la personnalité, des personnes physiques ou personnes morales, ou, la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo. Ces droits sont négociés par lbda en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. lbda indiquera au Client le montant et les modalités des droits annexés.

Article 5- Confidentialité

lbda s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucun information de caractère confidentiel qui lui aurait été communiqué par le Client.

Article 6 - Livraison

Malgré l'attachement particulier de lbda au respect des délais impartis, les délais de livraison indiqués sur un bon de commande ne sont qu'indicatifs. Sauf acceptation expresse par lbda, les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client ni donner lieu à des dommages et intérêts ou indemnités ou pénalités.

Toute impression ou fabrication fera l'objet d'un Bon A Tirer ou PV de recette, afin que le Client puisse valider la conformité du fichier avant lancement de l'exécution des travaux. Toute demande de correction ou de modification fera l'objet d'un nouveau Bon A Tirer ou PV de recette et, suivant leur complexité, d'un devis complémentaire. La signature d'un Bon A Tirer ou d'un PV de recette engage la responsabilité du Client. lbda ne pourra être tenue pour responsable en cas d'oubli de la part du Client.

La livraison des marchandises s'effectue soit par la remise directe du produit au Client soit par simple avis de mise à disposition signalé par e-mail, soit par expédition.

En cas de défaut de qualité sur les produits livrés, incombant à l'expéditeur ou à l'imprimeur, lbda s'engage à négocier une solution avec les prestataires concernés.

Article 7 - Responsabilité du Client

Le Client mettra à la disposition de lbda, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le Client garantit lbda de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à lbda portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, lbda ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

Article 8 - Responsabilité de lbda

lbda ne doit pas manquer à son obligation de conseil. lbda veille pour ce qui la concerne au respect de la réglementation de la publicité dans le cadre des campagnes et supports qu'elle conçoit et diffuse pour le compte du Client. lbda ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou tout tiers désigné par lui.

Article 9 - Données personnelles

Les données à caractère personnel sont traitées de manière alternative et conditionnelle dans le respect des législations et réglementations nationales et internationales applicables, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il s'agit également de la coopération avec les demandes légitimes des personnes concernées selon le sens du RGPD.

Dé plus, les données à caractère personnel ne sont pas traitées autrement que de manière compatible avec les objectifs pour lesquels elles ont été obtenues et ne doivent pas être conservées ou traitées plus de temps que nécessaire. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Le Client peut exercer ce droit par simple mail adressé à lbda – laurent@lbda-communication.com.

Les informations en rapport avec une demande de devis ou d'informations via le site Internet de lbda font l'objet d'un traitement des données qui a pour finalité de définir les besoins du Client et sa demande pour que lbda puisse y répondre précisément. lbda reste l'unique destinataire des données en rapport avec la demande du Client dont la réponse pourra lui être adressée par courrier, fax ou e-mail selon le contenu du projet.

Des garanties techniques et organisationnelles adaptées doivent être prévues afin d'assurer que les données à caractère personnel sont protégées contre toute destruction, perte ou autre forme de traitement illégal, en tenant compte de l'état des connaissances et du type de traitement.

lbda doit informer le Donneur d'ordre, dès que possible mais en tout cas sans délai déraisonnable, d'une violation des données à caractère personnel dans la mesure où elle concerne des données à caractère personnel qui, dans le contexte d'un contrat entre les parties, ont été obtenus du Donneur d'ordre ou sont traités à propos du Donneur d'ordre par lbda ou des personnes concernées auxquelles le contrat fait référence.

Article 10 - Attribution de juridiction

En cas de litige et si un accord amiable n'est pas trouvé entre les parties, le Tribunal de commerce d'Amas est seul compétent.

Article 11 – Reconnaissance des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont réputées et à être acceptées et entièrement acceptées par le Client dès que celui-ci signe le devis ou le bon de commande.

Lille, le 16 octobre 2020

19 rue de Roubaix
59000 LILLE
Tél. 03 20 41 40 76
Fax 03 28 04 52 51
www.lineal.fr
lineal@lineal.fr

MAIRIE D'ANZIN-SAINT-AUBIN
A l'attention d'Emmanuelle Barlet
10 bis rue Henri Cadot
62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

Devis Réf. 17909-2 SC/CL

Madame,

Suite à notre dernier entretien, nous vous communiquons notre prix pour la conception réalisation de :

MAGAZINE DE LA VILLE – REALISATION NUMERO 1

Réalisation, exécution :

D'après vos éléments textes et photos fournis, achats d'art en sus,

- mise en pages selon maquette et charte définies
- documents d'exécution sur la base de 24 pages format A4
- contrôle et validation en fichiers PDF
- livraison des fichiers PDF HD print
- suivi technique Linéal

Soit la réalisation 2 400 €HT

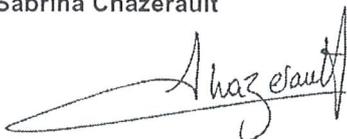
Conditions de paiement : 30 jours fin de mois. Frais de coursiers en sus sur justificatifs. Corrections d'auteur en sus. Nos devis sont valables 2 mois. Prix révisables à la remise des éléments définitifs. L'agence Linéal ne pouvant engager aucune dépense sans votre accord, nous vous remercions de nous retourner un exemplaire de ce devis, signé "Bon pour accord et commande".

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la société LINEAL reprises au verso du présent devis et par ailleurs jointes à ce mail, lesquelles conditions générales de vente sont également consultables sur le site Internet de l'agence Linéal : www.lineal.fr/cgv-print.pdf. Par l'acceptation de ce devis, le client les accepte comme faisant partie intégrante du contrat.

En espérant que notre proposition saura retenir la faveur de votre ordre, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Sabrina Chazerault

Pour le client



NR

Lille, le 16 octobre 2020

19 rue de Roubaix
59000 LILLE
Tél. 03 20 41 40 76
Fax 03 28 04 52 51
www.lineal.fr
lineal@lineal.fr

MAIRIE D'ANZIN-SAINT-AUBIN
A l'attention d'Emmanuelle Barlet
10 bis rue Henri Cadot
62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

Devis Réf. 17909-1 SC/CL

Madame,

Suite à notre dernier entretien, nous vous communiquons notre prix pour la conception réalisation de :

MAGAZINE DE LA VILLE – CREATION MAQUETTE

Création maquette :

- conception graphique d'une nouvelle maquette de magazine municipal
- élaboration chemin de fer et rubricage
- maquette et principe de mise en pages sur la base de : couverture, sommaire et édito, double page type
- détermination des colonage et rubricage,
- hiérarchisation des éléments textes : titrailles, textes courants, notes, encadrés, etc.
- réalisation du gabarit maquette
- livraison des gabarits fichiers sources Indesign.

Soit la création maquette 2 750 €HT

Option :

- formation du graphiste sur la base d'une ½ journée en nos locaux

Soit la ½ journée 450 €HT

Conditions de paiement : 30 jours fin de mois. Frais de coursiers en sus sur justificatifs. Corrections d'auteur en sus. Nos devis sont valables 2 mois. Prix révisables à la remise des éléments définitifs. L'agence Linéal ne pouvant engager aucune dépense sans votre accord, nous vous remercions de nous retourner un exemplaire de ce devis, signé "Bon pour accord et commande".

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la société LINEAL reprises au verso du présent devis et par ailleurs jointes à ce mail, lesquelles conditions générales de vente sont également consultables sur le site Internet de l'agence Linéal : www.lineal.fr/cgv-print.pdf. Par l'acceptation de ce devis, le client les accepte comme faisant partie intégrante du contrat.

En espérant que notre proposition saura retenir la faveur de votre ordre, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Sabrina Chazerault

Pour le client

